Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Location-vente : budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-193

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2026 du budget annexe Location-vente s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
1 418 051,51 € en section de fonctionnement,
1 577 624,75 € en section d'investissement,
soit **un total de 2 995 676,26 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	1 350 481,51	0,00	1 350 481,51
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	154 368,67	1 000,00	0,00	155 368,67
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	388 138,05	16 570,00	0,00	404 708,05
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	27 500,00	0,00	0,00	27 500,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 924 589,47	50 000,00	0,00	1 974 589,47
Total Recettes	**2 494 596,19**	**1 418 051,51**	**0,00**	**3 912 647,70**

Le **résultat reporté de fonctionnement** s'élève à 1 350 481,51 €.

Les **produits de services, du domaine et ventes diverses** correspondent à un ajustement des charges.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 166 290,06	95 437,00	0,00	1 261 727,06
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	65 025,00	0,00	0,00	65 025,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	820 740,47	50 000,00	0,00	870 740,47
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	41 300,00	0,00	0,00	41 300,00
66 CHARGES FINANCIERES	369 740,66	208 000,00	0,00	577 740,66
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 500,00	1 064 614,51	0,00	1 096 114,51
Total Dépenses	**2 494 596,19**	**1 418 051,51**	**0,00**	**3 912 647,70**

Les **charges à caractère générale** tiennent compte de la maintenance des bâtiments, de la régularisation des consommations de fluides, ainsi que du financement d'une étude.

Les **charges financières** sont augmentées de 208 000 € pour prendre en compte le nouvel emprunt mobilisé en décembre 2025 à hauteur de 5,1 millions.

Les **amortissements** au chapitre 042 augmentent de 50 000 € pour prendre en compte les investissements de fin d'année 2025.

Après reprise du résultat, une augmentation de 1 050 000 € en **charges exceptionnelles** est inscrite afin d'assurer l'équilibre de la section.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00	160 721,25	0,00	160 721,25
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	500 000,00	49 039,00	0,00	549 039,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	820 740,47	50 000,00	0,00	870 740,47
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	877 000,00	0,00	417 864,50	1 294 864,50
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 609 112,98	0,00	900 000,00	4 509 112,98
Total Recettes	**5 806 853,45**	**259 760,25**	**1 317 864,50**	**7 384 478,20**

La contrepartie des amortissements est inscrite en **opérations d'ordre de transfert entre section** pour un montant de 50 000 €.

Les **produits des cessions** pour un montant de 49 039 € correspondent à une cession.

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
041 OPERATION PATRIMONIALE	860 000,00	-860 000,00	0,00	0,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	154 368,67	1 000,00	0,00	155 368,67
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	945 812,00	65 000,00	0,00	1 010 812,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 842,78	-13 400,00	0,00	3 442,78
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	929 830,00	1 385 200,00	107 987,76	2 423 017,76
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 900 000,00	-729 000,00	0,00	2 171 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	1 620 836,99	0,00	1 620 836,99
Total Dépenses	**5 806 853,45**	**1 469 636,99**	**107 987,76**	**7 384 478,20**

L'inscription en **opération patrimoniale** réalisée au budget primitif est supprimée car inutile.

La ligne **Emprunts et dettes** est abondée de 65 000 € pour tenir compte de la restitution de dépôts de garantie à la suite du départ de locataires.

L'ajustement sur les **immobilisations incorporelles** correspond à la suppression de frais d'études.

Les **immobilisations corporelles et en cours** correspondent à l'ajustement des enveloppes en fonction de l'avancement des projets.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-193-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°2025-246 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du budget annexe Location-vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
VU la délibération du conseil communautaire n°2026-159 du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe Location-vente de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,
VU la délibération du conseil communautaire n°2026-176 du 29 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget annexe Location-vente,
VU l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 du budget annexe Location-vente,
VU le projet de budget supplémentaire 2026 du budget annexe Location-vente.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 relatif au budget annexe Location-vente arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 2 995 676,26 € ;
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**